

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance N° 01 du 27 février 2025**

*Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire*

Nb de Membres du C.M. élus : 15  
Conseillers présents : 12  
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Date de la convocation : 20 février 2025

Présents : M. Claude BEBON - Maire, Mme Myriam STURTZER, M. Marc SCHALCK, Mme Gaby LANOIX – Adjoint, M. Christophe CELKA, Mme Estelle SEIBERT, M. Raphaël KLEINCLAUS, M. Christian GILGERT, M. Olivier LUCK, Mme Marie-Laure BUR, M. Joseph METTER et M. Edmond SIMON.

Absents excusés avec procurations : Mme Anne REYMANN qui donne procuration de vote à Mme Estelle SEIBERT, Mme Véronique MEHL qui donne procuration de vote à M. Marc SCHALCK et Mme Roxana GRUBER qui a donné procuration de vote à Mme Gaby LANOIX.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à **19 h 00**, il vérifie que le quorum est atteint et contrôle les pouvoirs donnés par les absents aux membres présents.

**ORDRE DU JOUR**

- DEL2025\_001** : Désignation du secrétaire de séance
- DEL2025\_002** : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2024
- DEL2025\_003** : Commune de Dauendorf : approbation du compte financier unique – exercice 2024
- DEL2025\_004** : Commune de Dauendorf : affectation du résultat 2024 sur 2025
- DEL2025\_005** : Parc locatif : approbation du compte financier unique – exercice 2024
- DEL2025\_006** : Parc locatif : affectation du résultat 2024 sur 2025
- DEL2025\_007** : Lotissement Les Geais : approbation du compte financier unique - exercice 2024
- DEL2025\_008** : Lotissement Les Geais : affectation du résultat exercice 2024 sur exercice 2025
- DEL2025\_009** : Lotissement La Clairière : approbation du compte financier unique – exercice 2024
- DEL2025\_010** : Révision des loyers et charges des logements communaux
- DEL2025\_011** : Révision du loyer de la Maison médicale
- DEL2025\_012** : Subventions aux associations locales pour l'année 2025
- DEL2025\_013** : Subvention à la section JSP du Val de Moder
- DEL2025\_014** : Subvention à l'association Une Rose un Espoir – secteur des 3 vallées
- DEL2025\_015** : Refacturation du repas du conseil communautaire à la CAH
- DEL2025\_016** : Lotissement les Geais Neubourg : dénomination d'une nouvelle rue
- DEL2025\_017** : Modification de la longueur de la voirie communale
- DEL2025\_018** : Approbation de la convention de dépôt d'œuvres d'art
- DEL2025\_019** : Approbation d'une motion sollicitant une action de l'Etat en faveur du SIS 67

### **DEL2025\_001 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose que Madame Audrey SCHALBER, secrétaire générale de mairie, soit nommée secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de nommer Madame Audrey SCHALBER secrétaire de séance.**

### **DEL2025\_002 : Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2024**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2024.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2024.**

### **DEL2025\_003 : COMMUNE DE DAUENDORF : Approbation du compte financier unique – exercice 2024**

Monsieur le Maire présente l'exécution budgétaire de l'année 2024 qui peut se résumer comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses réalisées : 484 692,08 €  
Recettes réalisées : 636 373,17 €  
Résultat exercice 2024 : 151 681,09 €

Excédent reporté année 2023 : 198 173,39 €  
**Excédent de clôture 2024 : 349 854,48 €**

#### **Section d'investissement**

Dépenses réalisées : 460 016,10 €  
Déficit reporté année 2023 : 247 048,84 €  
Total dépenses 2024 : 707 064,94 €

Recettes réalisées : 438 534,91 €

**Résultat exercice 2024 : - 268 530,03 €**

**Excédent de clôture 2024 (fonctionnement et investissement) : 81 324,45 €**

*Sortie de Monsieur le Maire.*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONSTATE** la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable,
- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2024.

**DEL2025\_004 : COMMUNE DE DAUENDORF : Affectation du résultat 2024 sur 2025**

Vu l'excédent de fonctionnement de 349 854,48 € et le déficit d'investissement de 268 530,03 €, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 268 530,03 € en report au compte 001 en déficit d'investissement reporté,
- 268 530,03 € au compte 1068 en recettes d'investissement,
- 81 324,45 (349 854,48 – 268 530,03) au compte 002 en recettes de fonctionnement.

**DEL2025\_005 : PARC LOCATIF : Approbation du compte financier unique – exercice 2024**

Monsieur le Maire présente l'exécution budgétaire de l'année 2024 qui peut se résumer comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses réalisées : 3 413,21 €  
Recettes réalisées : 9 000,00 €  
Résultat exercice 2024 : 5 586,79 €

Excédent reporté année 2023 : 2 724,25 €  
**Excédent de clôture 2024 : 8 311,04 €**

**Section d'investissement**

Dépenses réalisées : 22 392,34 €  
Recettes réalisées : 0,00 €  
Résultat exercice 2024 : - 22 392,34 €

Excédent reporté année 2023 : 27 181,35 €

**Excédent de clôture 2024 : 4 789,01 €**

**Excédent de clôture 2024 (fonctionnement et investissement) : 13 100,05 €**

*Sortie de Monsieur le Maire.*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONSTATE** la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable,
- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2024.

### **DEL2025\_006 : PARC LOCATIF : Affectation du résultat 2024 sur 2025**

Vu l'excédent de fonctionnement de 8 311,04 € et l'excédent d'investissement de 4 789,01 €, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 8 311,04 € en report au compte 002 en recettes de fonctionnement,
- 4 789,01 en report au compte 001 en recettes d'investissement.

### **DEL2025\_007 : LOTISSEMENT LES GEAIS : Approbation du compte financier unique – exercice 2024**

Monsieur le Maire présente l'exécution budgétaire de l'année 2024 qui peut se résumer comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses réalisées : 137 854,23 €  
Recettes réalisées : 180 342,77 €  
Résultat exercice 2024 : 42 488,54 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses réalisées : 97 837,77 €  
Recettes réalisées : 110 283,16 €  
Résultat exercice 2024 : 12 445,39 €  
Excédent d'investissement reporté : 49 716,84 €  
Résultat 2024 : 62 162,23 €

**Excédent de clôture 2024 (fonctionnement et investissement) : 104 650,77 €**

*Sortie de Monsieur le Maire.*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONSTATE** la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable,
- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2024.

### **DEL2025\_008 : LOTISSEMENT LES GEAIS : Affectation du résultat 2024 sur 2025**

Vu l'excédent de fonctionnement de 42 488,54 € et l'excédent d'investissement de 62 162,23 €, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 42 488,54 € en report au compte 002 en recettes de fonctionnement,
- 62 162,23 en report au compte 001 en recettes d'investissement.

**DEL2025\_009 : LOTISSEMENT LA CLAIRIERE : Approbation du compte financier unique – exercice 2024**

Monsieur le Maire présente l'exécution budgétaire de l'année 2024 qui peut se résumer comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses réalisées : 1 627,91 €  
Recettes réalisées : 0,42 €  
Résultat exercice 2024 : - 1 627,49 €

Excédent reporté année 2023 : 25 942,06 €

**Excédent de clôture 2024 : 24 314,57 €**

Monsieur le Maire précise que sur l'exercice 2025 dès que 2024 aura été clôturé et la reprise des balances d'entrées faite au SGC, le SGC établira une balance de dissolution et transfert vers le budget principal.

*Sortie de Monsieur le Maire.*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONSTATE** la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable,
- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2024.

**DEL2025\_010 : Révision des loyers et charges des logements communaux**

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il y a lieu de réviser les loyers des logements qui appartiennent à la Commune et proposera de ne pas augmenter l'avance sur charge du logement à Neubourg.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de fixer les nouveaux loyers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, en tenant compte de l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 d'une valeur de 144,64 comme suit :

	<b>Anciens tarifs</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
- Loyer du logement du rez-de-chaussée du n° 5, rue de l'école à Dauendorf	398 €	<b>405 €</b>
- Loyer de chacun des 2 logements du 1 <sup>er</sup> étage du n° 5, rue de l'école à Dauendorf	150 €	<b>153 €</b>
- Loyer du logement du 1 <sup>er</sup> étage de l'école de Neubourg	485 €	<b>494 €</b>
- Avance sur charges du logement du 1 <sup>er</sup> étage de l'école de Neubourg	150 €	<b>150</b>

### **DEL2025\_011 : Révision du loyer de la Maison médicale**

La convention d'engagement réciproque relative à la mise à disposition d'un bâtiment destiné à une maison médicale sise 2a rue de l'Eglise à Dauendorf stipule que le loyer sera révisé annuellement à partir de la 4<sup>ème</sup> année, soit le 01/03/2025 en fonction de la variation de l'indice des loyers (IRL) publié trimestriellement par l'INSEE selon la formule suivante :

$$C = \text{IRLm} / \text{IRLo}$$

où C est le coefficient de révision, IRLm est la dernière valeur connue de l'indice des loyers et IRLo est la valeur du dernier trimestre connu avant la date de démarrage de l'activité dans les locaux.

$$C = 144,64 / 133,93$$

$$C = 1,0799$$

$$\text{Loyer} : 750 \text{ € HT} \times 1,0799 = 810 \text{ € HT} = 972 \text{ € TTC}$$

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de fixer le nouveau loyer de la maison médicale à 972 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.**

### **DEL2025\_012 : Subventions aux associations locales pour l'année 2025**

Monsieur le Maire rappelle les modalités habituelles d'attribution des subventions pour les associations. La subvention annuelle par association est déterminée sur la base d'un forfait et sur base du nombre de manifestations organisées, sachant qu'un maximum de 6 manifestations par an est pris en compte par association et dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale de 6000,- € par an pour l'ensemble des associations.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE DE DEFINIR les subventions selon les manifestations prévues en 2025 et réparties comme suit :**
  - **350 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dauendorf ;**
  - **550 € à la Société de Musique "Concordia" de Dauendorf ;**
  - **350 € à la Chorale de Dauendorf ;**
  - **800 € à l'Association "Neubourg-Loisirs" ;**
  - **250 € à la Chorale de Neubourg ;**
  - **0 € au FC Dauendorf ;**
  - **650 € au Groupe Folklorique de Dauendorf ;**
  - **80 € au Gym-Club section « Rand'Oxygène » de Dauendorf ;**
  - **300 € à l'association de bricolage d'Majstub de Dauendorf ;**
  - **550 € à l'association APE de Dauendorf-Neubourg ;**
  - **250 € à l'association « Joie de Vivre » de Dauendorf-Neubourg ;**
  - **400 € à l'association LMR POLE de Dauendorf ;**
  - **400 € à l'Association Jumelage Dauendorf-Neubourg/Lézigneux**
- **CHARGE Monsieur le Maire de faire émettre les mandats y relatifs,**
- **DIT QUE les crédits nécessaires (4 930,00 €) seront inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif de l'exercice 2025.**

### **DEL2025\_013 : Subvention à la section JSP du Val de Moder**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention par Jean-Louis Kocher, responsable pédagogique de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Val de Moder.

En effet, dans le cadre de l'engagement citoyen et du devoir de mémoire, les sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers de Niederbronn-les-Bains et du Val de Moder ont pour projet commun un week-end mémoriel à Paris au mois de mai 2025. Le point d'orgue de ce week-end sera la participation, le samedi soir, à la cérémonie de ravivage de la Flamme de la Tombe du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe. Ce projet de séjour est parrainé par le Président de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire.

Afin de pouvoir réaliser ce voyage, la commune est sollicitée afin de les aider à le financer.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de verser une subvention de 250,00 € à la section JSP du Val de Moder.**

### **DEL2025\_014 : Subvention à l'association Une Rose un Espoir – secteur des 3 vallées**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par le Président de l'association pour une participation de la commune pour l'achat des roses qui représente pour elle un budget conséquent.

L'opération se déroulera cette année les 26 et 27 avril prochains et la collecte aura lieu à Dauendorf dans la matinée du 26 avril.

Monsieur le Maire propose, comme l'année dernière, de soutenir l'association en lui versant une subvention de 500,00 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 10 voix pour et 5 abstentions (Mme Seibert + procuration, M. Kleinclaus, M. Luck et Mme Bur),**

- **DECIDE de verser une subvention de 500,00 € à l'association Une Rose un Espoir – secteur 3 vallées.**

### **DEL2025\_015 : Refacturation du repas du conseil communautaire du 6 février 2025 à la CAH**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dernier conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau s'est tenu à l'Espace Concordia de Dauendorf le 6 février. La commune a pris en charge les frais du dîner donné à l'issue de la réunion et le montant total s'élève à 2 972,00 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de refacturer la somme de 2 972,00 € à la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour le repas du conseil communautaire du 6 février 2025.**

### **DEL2025\_016 : Lotissement Les GEAIS Neubourg : dénomination d'une nouvelle rue**

En raison de la création du lotissement « Les GEAIS » à Neubourg, il y a lieu de donner un nom à la nouvelle voir créée.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE DE DENOMMER la nouvelle rue du lotissement « Les GEAIS » : rue des Geais.**

### **DEL2025\_17 : Modification de la longueur de voirie communale**

La commune a mis en œuvre le lotissement La Clairière à Neubourg et y a créé une nouvelle voirie.

*Vu le code général des collectivités territoriales, en son article L 2121-29 et les articles L. 2334-1 à L 2334-23,*

Considérant que le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale et l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour,

Compte-tenu de la création de la nouvelle voirie dans le lotissement La Clairière à Neubourg d'une longueur de 249 mètres linéaires modifiant le linéaire de voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et de la nécessité approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 9 449 mètres linéaires.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le linéaire de voirie communale à 9 449 mètres linéaires,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2027.**

### **DEL2025\_018 : Approbation de la convention de dépôt d'œuvres d'art**

Monsieur le Maire fait savoir qu'afin de compléter son nouveau parcours muséographique (parcours d'exposition permanent) au musée situé 3 impasse du Couvent à Dauendorf, la commune s'est adressée au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Nicolas de Haguenau pour mettre en place le dépôt des œuvres.

Selon la convention jointe en annexe, les œuvres resteront la propriété du Conseil de Fabrique, elle sera conclue pour une durée de 10 ans, qui, sauf dénonciation, sera reconduite tacitement d'année en année. Le transport et l'assurance de ces œuvres sera à la charge de la commune.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE la convention de dépôt d'œuvres d'art entre le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Nicolas de Haguenau et la commune.**



**DEL2025\_019 : Approbation d'une motion sollicitant une action de l'Etat en faveur du SIS 67**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par M. Vincent Debes (Président de l'association des maires du Bas-Rhin) pour une demande de soutien de la motion du SIS 67, afin d'appuyer sa demande légitime de moyens à la hauteur de l'objectif d'une prise en charge rapide des victimes par les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers.

La motion est jointe en annexe.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE DE SOUTENIR la motion du SIS 67.**

**La séance est close à 22h15.**

**Transmises à la Sous-Préfecture le 13/03/2025  
Délibérations rendues exécutoires le 13/03/2025  
Publiées le 13/03/2025**

Le Maire, Claude BEBON :



La secrétaire de séance, Audrey SCHALBER